



Les ÉCHOS))) de Saint-Cast Le Guildo

N° 79

Le Journal municipal de la commune
mars 2016

Jardinez au naturel !
Découvrez notre dossier
en p 11

www.villedesaintcastleguildo.fr

**PREMIÈRE ÉDITION DU FESTIVAL BD
CAST'IN BULLES les 7 et 8 mai 2016**
à la salle d'Armor → p 22

► **Les jeunes et internet :**
Une conférence pour mieux
comprendre et accompagner
+ d'infos en p 23

► **Journée "Jardinons au naturel" :**
Samedi 26 mars 2016 à la
Salle des fêtes de Matignon
+ d'infos en p 13

> Édito	p 2
> Les infos de la Mairie	p 4
> Les échos du Conseil Municipal	p 5
> Dossier Jardignons au naturel	p 11
> Un conte Gallo : "Le diabe à St Jegu "	p 15
> État Civil	p 17
> Permis de construire	p 17
> Les infos pratiques	p 18
> Vie des associations	p 20
> Les animations à venir	p 22
> Cinéma EDEN	p 24

Mairie de Saint-Cast le Guildo

1 place de l'Hôtel de Ville
22 380 ST-CAST-LE GUILDO
Tél. : 02 96 41 80 18
mairie@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h
et le samedi : 9 h -12 h

Mairie annexe

de Notre-Dame du Guildo
22380 NOTRE-DAME DU GUILDO
Tél : 02 96 41 07 07
mairie.annexe@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi,
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h, Mercredi :
9h-12h, Jeudi : 9h-12h et 14h-16h,
Samedi : 10h-12h.

Site internet :

www.villedesaintcastleguildo.fr

Directrice de la publication :

Josiane ALLORY

Comité éditorial :

Olivier COJEAN, Thomas JARRY,
Christian LANCELOT, Frédérique
BRÉBANT, Géraldine DESCOMES,
Annie LEBLANC, Agnès DURAND.

Photo de couverture :

Services de la Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005

Conception - mise en page :

Rayures et Pointillés
46 Le Kerpont - 22130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
www.rayuresetpointilles.com

Impression et façonnage :

TPI - L'Enseigne de l'Abbaye
35830 BETTON - Tél. 02 99 55 74 55
www.technicplusimpression.fr



ÉDITO

Mars : le mois des chiffres

L'activité financière de la commune comprend trois volets :

- > Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.)
- > Le budget primitif
- > le compte administratif

1) – LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape de la procédure budgétaire qui permet à l'assemblée d'élus de s'exprimer sur les choix futurs afin d'élaborer le budget. Il n'a pas de caractère décisionnel.

Le DOB établi en 2016 s'inscrit dans une prospective financière alors qu'il s'inscrivait dans une rétrospective financière dans la mandature précédente... ce qui peut perturber certaines personnes.

Nous avons fait le choix d'élaborer un DOB bien qu'il ne soit pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants.

2) – LE BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses pour une année.

Il est élaboré, proposé, arrêté et exécuté conformément aux lois, règlements et instructions en vigueur. Il se présente comme un acte administratif, un acte de prévision, un acte d'autorisation et un acte politique car il émane de l'assemblée d'élus.

Il est une véritable estimation de l'activité financière, économique, sociale et culturelle de la collectivité durant l'année. Il nécessite donc une évaluation des recettes et des dépenses. C'est au travers du budget que l'on pourra juger les priorités locales retenues dans divers domaines.

Le budget est un acte d'autorisation : cela signifie que ni les autorités, ni les administrations ne peuvent prélever des recettes et effectuer des dépenses sans l'autorisation donnée par les élus. En clair, le budget interdit de prélever des recettes et d'effectuer des dépenses autres que celles inscrites au budget.

Toutefois, une rectification des prévisions est possible en cours d'année sous la forme de décisions modificatives pouvant intervenir jusqu'à la fin de la période budgétaire.

Chaque décision modificative (DM) doit faire l'objet d'une délibération au Conseil Municipal. Afin d'éviter de trop nombreuses décisions modificatives et des perturbations au niveau des services, une surévaluation des dépenses de Fonctionnement au budget primitif est couramment pratiquée. Ceci n'a aucune conséquence puisque l'exécution du budget par le maire est retracée dans le compte administratif.

Il existe une division fondamentale au sein du budget :

- > la section de fonctionnement
- > la section d'investissement

La section de fonctionnement décrit les opérations courantes, soit :

- > **en dépenses :** les dépenses de personnel, d'entretien, d'achats de fournitures et services, les intérêts des emprunts, les participations versées, les allocations et subventions.
- > **en recettes :** les produits de l'exploitation, les subventions et dotations de fonctionnement de l'état, les impôts et taxes directs et indirects.

La section d'investissement comprend :

- > **en dépenses :** les acquisitions de biens meubles ou immeubles, les constructions, les grosses réparations, le remboursement de la dette.
- > **en recettes :** l'excédent de la section de fonctionnement, les subventions d'équipement versées par l'état, la région, le département, le fonds de compensation de la TVA, le produit des emprunts contractés, le produit de ventes des terrains, meubles et immeubles, les dons et legs, les taxes d'urbanisme.

Il appartient au maire de préparer le document budgétaire et de le proposer au Conseil Municipal.

Notre budget est constitué du budget général et de 9 budgets annexes (port, cuisine centrale, VVF, tennis de la Garde, campings, R.A.T, eau, assainissement, lotissement Bel Air). Ils sont indépendants et doivent obligatoirement être équilibrés en recettes et dépenses.

Le budget général est le plus important.

3) – LE COMPTE ADMINISTRATIF

Alors que le budget primitif prévoit les recettes et les dépenses pour l'année en cours, le compte administratif retrace les réalisations et les dépenses de l'année écoulée. C'est un élément essentiel pour l'analyse de la situation financière de la commune. Le compte administratif pour l'année 2015 a été voté au cours du Conseil Municipal du 4 mars dernier. En voici les principaux chiffres de fonctionnement et un comparatif avec l'année précédente :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CATÉGORIES	2014	2015	VARIATIONS
Charges à caractère général	1 149 296 €	1 240 479 €	
...dont frais avocate contentieux DEXIA		- 106 682 €	
Hors contentieux DEXIA		1 133 897 €	Soit -1.34%
Frais de personnel	2 380 901 €	2 412 756 €	+ 1.34%
Autres charges de gestion courante	1 512 728 €	1 430 009 €	-5.47%
Charges financières (hors DEXIA)	134 413 €	120 880 €	- 10.07%
Dotations aux provisions (intérêts DEXIA)	350 707 €	559 025 €	+59.40%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CATÉGORIES	2014	2015	VARIATIONS
Produits et services	154 817 €	162 655 €	+5.06%
Impôts et taxes	5 821 379 €	5 792 066 €	-0.50%
Dotations, subventions, participations	1 816 911 €	1 780 780 €	-1.99%
Autres produits de gestion courante	279 337 €	377 813 €	+35.25%
Excédent de fonctionnement :	1 771 434 €	2 125 300 €	

Contrairement aux écrits et aux chiffres parus récemment dans un des journaux de la presse locale, M^{me} le Maire et son équipe gèrent au plus près les intérêts de la commune. Nous devons toujours faire face aux surcoûts des emprunts DEXIA et à l'évolution de la parité Euro/franc Suisse défavorable.

Et, comme tous les élus, nous regrettons les charges supplémentaires imposées par l'état : les temps d'activités périscolaires, l'instruction du droit des sols et la diminution des dotations de l'État.

Ange Montfort
Conseiller Délégué aux finances

LES INFOS de la Mairie



▼ PRÉVENTION

Formation du personnel de la Mairie aux gestes de premiers secours

Samedi 6 février 2016, au sein des locaux du Centre d'Incendie et de Secours de MATIGNON, 10 membres de la commune ont bénéficié de la formation PSC1, dispensée par Aymeric Turban, moniteur de secourisme et pompier de Paris.

Le **PSC1** est une formation de base de premiers secours. Ces initiales signifient **Prévention et Secours Civiques de niveau 1**. Elle a pour but de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments de premiers secours. Cette formation remplace l'AFPS depuis le 1er août 2007. Ce dispositif s'adresse à tous ceux et celles qui veulent connaître les rudiments de premiers secours sans qu'ils aient de velléités particulières à devenir équipier secouriste et ne nécessite aucune connaissance particulière.

Toute la formation repose sur l'apprentissage de gestes et la réalisation de situations concrètes où les formateurs simulent des accidents.

A noter la présence d'un infirmier urgentiste, Anthony GUEHENEUC, pompier volontaire au CIS et du Docteur MENARD qui a étoffé les explications et participé aux mises en situation.

Au programme, 8 heures de formation constituées de plusieurs modules pour

passer en revue tous les types de situation d'accidents du quotidien, du plus anodin au plus grave. On y apprend à réaliser les gestes en cas **d'étouffement**, de **perte de connaissance**, d'**arrêt cardiaque**, de malaises comme l'**AVC**, l'**hypoglycémie** mais aussi de **noyade**, de coupures ou **blessures superficielles** ou graves.

Dans la situation d'un arrêt cardiaque, les stagiaires ont aussi appris à se servir d'un défibrillateur automatique.

Sur le territoire de Saint-Cast le Guildo, sept défibrillateurs sont accessibles.

En extérieur :

- > Office du Tourisme : Place Charles de Gaulle
- > Mairie de Saint-Cast : façade
- > Mairie annexe du Guildo - rue Joseph Rouxel (bourg)
- > Terrain de foot de Saint-Cast

En intérieur :

- > Au golf de Pen Guen : Route du Golf (Pen Guen)
- > Piscine Municipale : rue de la Bataille
- > Bureau de la SNSM au port de St-Cast : (la Capitainerie)

Anthony GUEHENEUC souligne l'importance de réactualiser cette formation, par le biais de recyclages réguliers, pour ne pas oublier les gestes qui peuvent sauver une vie.

Le coût de cette formation est de 45€ (le Crédit Agricole, partenaire, prend en charge 30 € et 15€ par la Mairie)

LES NUMÉROS À RETENIR :

Le 18 : les sapeurs-pompiers pour tout

problème de secours, notamment accident, incendie.

Le 15 : le Samu pour les urgences médicales.

Le 17 : la police ou la gendarmerie en cas de problème d'ordre public.

Le 112 : pour les urgences sur le territoire européen,

Le 115 : le Samu social pour toute personne qui présente une détresse sociale.

▼ COMMÉMORATIONS

Cérémonies commémoratives année 2016

> **Samedi 19 mars** - Commémoration du Cessez le feu en Algérie.

18 H 30 - Notre-Dame du Guildo (au monument ou à la Stèle)

Vin d'honneur salle des Pierres Sonnantes

> **Mercredi 27 avril : Journée Nationale des Déportés.**

18 H : Monument aux morts de Notre Dame du Guildo

> **Dimanche 8 mai : commémoration du 8 mai 1945**

11 H : monument aux morts du Guildo

11 H 30 : monument aux morts de St-Cast

12 H : vin d'honneur à la mairie de St-Cast

> **Samedi 18 juin : Appel du 18 juin.**

18 H : monument place de la Résistance.

> **Jeudi 14 juillet : Fête Nationale.**

11 H : monument aux morts de St Cast.

11 H 45 : vin d'honneur à la mairie de Saint Cast.

> **Mercredi 3 août : Libération de Saint-Cast le Guildo.**

11 H 30 : place de la Résistance.

Gerbe déposée la veille ou le matin à l'autre monument : 10 H 45 au Poteau puis Buzantin

> **Dimanche 18 septembre : 66^e anniversaire du naufrage du Laplace**
Monument du Laplace : 11 H 00 - dépôt de gerbe

> **Vendredi 11 novembre : Armistice de la guerre 14/18**

11 H : monument aux morts de Saint-Cast

11 H 30 : Monument aux morts du Guildo

12 H : Vin d'Honneur à la mairie annexe du Guildo

Les ÉCHOS du Conseil Municipal

du 28 janvier 2016

Pour information, l'intégralité de ce conseil est affiché en Mairie et consultable sur le site de la mairie : www.villedesaintcastleguildo.fr

🕒 FONCTIONNEMENT

■ DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : M. BREGAINT BRUNO

Mme le Maire annonce aux Membres du Conseil Municipal que Monsieur BREGAINT Bruno a démissionné et que son suivant de liste, Mme QUENOUAULT Barbara, intègre le Conseil Municipal.

💰 FINANCES

■ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – ANNÉE 2016

- > Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1
- > Considérant que dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,
- > Considérant que la Collectivité a fait le choix de maintenir cette obligation,
- > Considérant que ce débat s'insère dans les mesures d'information au public pour les affaires locales,
- > Considérant que ce débat permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble et permet au Maire de faire connaître les choix

budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur,

Un débat est intervenu au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires 2016 de la Commune.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

■ INSTAURATION D'UNE REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIER(S) PROVISoire(S)

M. LORRE, Adjoint en charge des travaux, fait part à l'assemblée de la parution au journal officiel du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose à l'assemblée :

- > de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- > d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci

s'applique au plafond réglementaire.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE À L'UNANIMITÉ

👤 PERSONNEL

■ AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2^e CLASSE A COMPTER DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Mme le Maire demande d'augmenter la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique 2e classe de 2h (28 heures). L'agent concerné effectue depuis l'été 2015 des heures supplémentaires suite au départ d'un agent contractuel qui était affecté à la salle d'Armor, aux T.A.P, au transport scolaire du mercredi et au portage des repas à domicile un samedi sur deux. Dans sa séance du 26 Juin 2015, le Comité Technique avait émis un avis favorable.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^e CLASSE À TEMPS COMPLET – BUDGET COMMUNE A COMPTER DU 1^{er} MARS 2016

M^{me} le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique 2^e classe à temps complet. Cet agent sera affecté aux Services Techniques, « Électricité et Plomberie ».

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE Par 18 Voix POUR, 1 Voix Contre (M. HERVE) et 3 Abstentions (Mme MICHEL, M. VILT, Mme QUENOUAULT)

■ CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS – BUDGET COMMUNE – ANNÉE 2016 (SERVICES TECHNIQUES – PISCINE – MOUILLAGES DE LA GARDE)

En vue de renforcer les différents services, Mme le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la création de :

- > 4 postes d'auxiliaire de service à temps complet affectés aux Services Techniques pour la période du 25 Avril au 31 Août 2016

(suite) >>>>



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 28 janvier 2016 (suite)

- > 1 poste d'auxiliaire de service à temps complet affecté aux Services Techniques pour la période du 1er juillet au 31 Août 2016
- > 1 poste d'auxiliaire de service à temps complet affecté à la tenue de la caisse et de l'entretien de la Piscine pour la période du 1er juillet au 31 Août 2016
- > 2 postes d'auxiliaire de service à temps complet affectés au service des Mouillages de la Garde pour la période du 11 juillet au 21 Août 2016

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE
Par 21 Voix POUR et 1 Voix Contre
(M. HERVE)

► URBANISME

■ PRIX DE VENTE TTC DES LOTS RESTANTS AU LOTISSEMENT « BEL AIR » DIMINUTION DES TARIFS

Vu la délibération en date du 16 décembre 2010 fixant les tarifs différenciés pour la vente des lots du lotissement Bel Air,
Vu l'avis du service des domaines en date du 19 août 2015 estimant à 48 000 € la valeur vénale actuelle des 2 lots restants,
Vu les évolutions actuelles du marché en matière de ventes immobilières,
Considérant que 2 lots restent invendus (lot n° 3 et lot n° 6), Mme le Maire propose au Conseil Municipal de diminuer les tarifs votés en 2010 de 15 € / m² conformément à l'analyse de France Domaine,
Considérant qu'il y a lieu de maintenir une tarification différenciée,

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

• Lot N°3 : 400 m² :

- Tarif de base Résident principal Occupation personnelle = 26000 € (65€/m²)
- Résidence principale Jeunes ménages = 24 000 € (60€/m²)
- Résidence principale Locatifs à l'année = 30 000 € (75€/m²)
- Résidence secondaire = 34 000 € (85€/m²)

• Lot N°6 : 400 m² :

- Tarif de base Résident principal Occupation personnelle = 26000 € (65€/m²)
- Résidence principale Jeunes ménages = 24 000 € (60€/m²)
- Résidence principale Locatifs à l'année = 30 000 € (75€/m²)
- Résidence secondaire = 34 000 € (85€/m²)

■ AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. MENARD, Adjoint en charge de l'urbanisme rappelle :

- > que le PLU a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2012 ;
- > la décision prise par arrêté du maire en date du 03/08/2015 de prescrire la première modification simplifiée du PLU ;
- > que la modification simplifiée a pour objet, comme exposé dans le rapport de présentation de la modification n° 1 : la correction d'une erreur matérielle survenue dans la rédaction de l'article 2 du règlement de la zone UC, au paragraphe concernant le nombre de constructions

- dans le secteur UCd ;
- . l'application de l'article 6 du règlement des zones par rapport aux saillies ;
- . la règle sur les clôtures en zone Nh ;
- . La répartition des densités sur les secteurs d'OAP ;
- > que le dossier de modification a été mis à disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune du 26/10/2015 au 27/11/2015.

Monsieur MENARD indique que suite à la consultation des Personnes Publiques Associées, aucun avis n'a été exprimé par ces dernières et qu'une seule observation a été relevée dans le registre mis à disposition du public, elle concerne la modification de la répartition des densités sur les secteurs soumis à OAP ;

VU

- > le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-10, L 123-13 et suivants, R 123-24 et R 123-25 ;
- > la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;
- > l'arrêté du maire en date du 03/08/2015 prescrivant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- > la délibération du conseil municipal en date du 9 octobre 2015 définissant les modalités de mises à disposition du public ;
- > la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Matignon en date du 21/12/2015 prescrivant l'élaboration du PLUI
- > l'absence d'avis formulés par les Personnes Publiques Associées ;
- > les observations inscrites dans le registre mis à la disposition du public ;

CONSIDÉRANT

- > que les modalités de mise à disposition ont été respectées ;
- > que les résultats de la consultation des Personnes Publiques Associées et de la mise à disposition ne justifient pas de modification du projet de modification du projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- > que le projet de modification du PLU est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 au Code de l'Urbanisme ;

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE
par 17 Voix POUR et 5 Abstentions
(Mme MICHEL, M. HERVE, M. VILT, Mme
QUENOVAULT, M. PRODHOMME)



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 28 janvier 2016 (suite)

■ AUTORISATION D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AC N° 676 – RUE DES NOUETTES

Monsieur MENARD, Adjoint en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée que la parcelle cadastrée section AC n° 676 sise rue des Nouettes, appartenant aux Consorts GUITTON, située dans une zone soumise au droit de préemption, fait l'objet d'une demande de Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Ce terrain est grevé en partie, par l'opération n°1 inscrite au PLU « création de la route du Port »

Monsieur MENARD propose de préempter et d'acquérir la partie grevée par ladite opération, soit 1124 m² conformément au modificatif du parcellaire cadastral annexé à la présente délibération et suivant l'estimation des domaines en date

du 09/04/2015, soit 4500,00 €.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

🕒 FONCTIONNEMENT

■ LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2015

Monsieur LORRE, Adjoint au Maire, rappelle que l'article 133 du Code des Marchés Publics et l'arrêté du Ministre de l'Économie du 21 juillet 2011 font obligation au pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice de publier au cours du 1^{er} trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente.

Il présente à l'Assemblée ce document (voir tableaux)

))) LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2015

Commune de Saint Cast le Guildo

Article 133 : liste des marchés conclus en 2015 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007
modifié par Arrêté du 21 juillet 2011
(article 133 du code des marchés publics)
Publication de cette liste sur <http://www.e-marchespublics.com>

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Localité	Montant du marché HT
Eglise de St Cast - mise aux normes électriques et réfection de l'éclairage	15/10/2015	Perroquin - Plurien	22240	Plurien	27 144,20 €

MARCHES DE 90 000 à 4 999 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Localité	Montant du marché HT
Fourniture et installation de signalisation directionnelle de signalétique et de relais info service	27/05/2015	Signaux Girod	50300	Avranches	350 000,00 €* 1 028 870,00 €
Conception et réalisation d'une station d'épuration au Guildo	23/12/2015	HYDREA	80612	St Ouen	

* (montant maximum)

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Localité	Montant du marché HT
Infrastructure informatique	23/11/2015	Mismo	29490	Guipavas	24 506,00 €
acquisition d'une épareuse	09/03/2015	Ouest motoculture	22130	Plancoët	28 000,00 €
acquisition de sanitaires - rue Duguay Trouin	19/03/2015	UGAP (Francioli)	1480	Chaleins	40 277,00 €
Mise en place ascenseur	03/04/2015	Ascier	77706	Marne la Vallée	25 930,00 €
Acquisition espace de glisse	27/04/2015	E2S	30150	Roquemaure	49 500,00 €

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Localité	Montant du marché HT
Consultation de professionnels pour la mutation du PLU	08/04/2015	Atelier Découverte	35400	St Malo	18 050,00 €
Fourniture d'électricité pour bâtiments communaux (Piscine, S.Armor, S.Techniques et C.Centrale)	04/12/2015	EDF	35039	Rennes	tarifs selon BPU
Etude de programmation urbaine et architecturale	18/03/2015	Cabinet Urbéa	35690	Acigné	43 011,25 €

🕒 URBANISME

■ RÉTROCESSION DE VOIE PRIVÉE AU DOMAINE PUBLIC – RÉGLEMENTATION LIÉE AUX RÉSEAUX

Monsieur LORRE, Adjoint en charge des travaux, propose à l'Assemblée d'instaurer les conditions énoncées ci-dessous en cas de demande de rétrocession de voie privée dans le domaine communal :

- > Fournir l'ensemble des plans de recellement des réseaux d'Eaux Usées, d'Eaux Pluviales, d'Alimentation Eau Potable, France Télécom, d'électricité et éclairage ;
- > Fournir l'ensemble des documents techniques, des matériaux et matériels mis en place ;
- > Le revêtement de voie doit être réalisé de façon définitive, de type tri-couche ou enrobé ;

Une visite des installations sera réalisée en présence des différentes parties pour valider l'état des voies et réseaux. En cas de non-respect des exigences techniques de la Commune ou de ses exploitants, des modifications pourront être demandées avant la prise en compte.

Si la rétrocession a lieu plus de 5 ans après la réception des ouvrages, le demandeur devra s'engager à réaliser des passages caméra, en période de nappe haute sur les réseaux d'Eaux Usées pour démontrer l'étanchéité du réseau. En cas de présence d'un poste de relèvement, des tests devront également être réalisés et recevoir l'agrément du délégataire.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

🕒 PRESTATIONS DE SERVICES

■ CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur LORRE, Adjoint en charge des travaux, informe l'Assemblée que la convention d'assistance technique avec le Conseil Départemental pour l'assainissement collectif est arrivée à échéance le 31/12/2015.

(suite) >>>>

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 28 janvier 2016 (suite)

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans.

Il précise que cette convention règle les rapports entre le Conseil Départemental et la Collectivité en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par le Département au bénéficiaire, en application de l'article 73 de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

► FONCTIONNEMENT

■ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON – COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil Communautaire par délibération en date du 21 décembre 2015 a donné son accord sur la modification des statuts concernant les aides économiques, conformément à la remarque formulée par la Cour Régionale des Comptes qui a observé que la compétence « action économique » n'incluait pas les aides agricoles et aquacoles.

Suite aux résultats de ce vote, Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la modification qui vise à affiner les aides économiques versées dans le cadre de la compétence dé-

veloppement économique de la Communauté de Communes du Pays de Matignon comme suit :

Proposition de la nouvelle rédaction

L'animation et la promotion économique du territoire : dans ce cadre, la Communauté peut apporter son aide technique et financière aux porteurs de projets économiques. Ce rôle d'animation inclut la possibilité :

- > des aides aux entreprises autorisées par la loi, y compris dans les domaines agricoles et aquacoles (conchyliculture, mytiliculture, ostréiculture.)
- > de participations à des structures ou des opérations collectives intéressant l'ensemble de la communauté
- > de la représentation des communes membres au sein de structures intercommunales de nature économique »

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ CHOIX DU PÉRIMÈTRE SUR LA FUTURE INTERCOMMUNALITÉ

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité fixée à 15 000 habitants par la loi NOTRe,

Vu la date de mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le 1er janvier 2017,

Vu le projet de Schéma Départemental de

coopération intercommunale des Côtes d'Armor présenté par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015 émettant un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal des Côtes d'Armor,

Vu les deux études de faisabilité, il est demandé au Conseil Municipal de valider son choix au 1er janvier 2017 en adhérant :

- > à la Communauté d'Agglomération de Dinan
- ou
- > à l'Intercommunalité de l'Est-Costarmoricain

L'ensemble des Conseillers Municipaux demande un vote à bulletin secret.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL. Par 15 Voix pour l'adhésion à la Communauté d'Agglomération de Dinan. Par 5 Voix pour l'adhésion à l'Intercommunalité de l'Est-Costarmoricain. 2 bulletins Blancs

► DIVERS

■ MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET A L'AGRICULTURE BRETONNE

Depuis plusieurs mois, l'agriculture bretonne, et singulièrement les filières d'élevage, souffre d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité des exploitations.

Les élus locaux du Pays de Dinan, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles. La Bretagne, première région agricole française, ne peut se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource inestimable pour l'activité économique et le rayonnement de nos territoires.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre des mesures concrètes qui entraîneront une valorisation des produits de l'agriculture bretonne, une meilleure rémunération des producteurs et une juste répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs des filières agricoles et agroalimentaires.



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 28 janvier 2016 (suite)

Avec la restauration collective, les collectivités peuvent agir en choisissant un approvisionnement en produits d'origine française/locale et s'appuyant sur les plateformes mises à disposition (Agrilocal 22, Saveurs du Poudouvre...).

Les élus locaux encouragent également les groupements d'éleveurs à s'unir pour peser dans les relations commerciales avec les grandes et moyennes surfaces. Ils incitent fortement ces dernières à privilégier l'approvisionnement en produits d'origine française et à faciliter leur iden-

tification par un étiquetage adéquat portant sur l'origine des produits frais et/ou transformés.

Les élus encouragent les politiques publiques visant à remettre l'alimentation au cœur de notre société, et incitent les consommateurs à être vigilants, au moment de leurs achats, sur l'origine des denrées alimentaires.

Enfin, les élus locaux sollicitent les partenaires de la filière agricole (Mutualité Sociale Agricole, coopératives, fournisseurs, banques, assurances...) afin d'étudier,

sans plus attendre, toutes les mesures qui seraient à même d'aider les éleveurs à passer ce cap difficile.

Les élus du Pays de Dinan invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer ces démarches constructives et à relayer cette motion aux responsables professionnels agricoles et aux élus en charge des questions agricoles en Bretagne, en France et en Europe.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL SOUTIENT les agriculteurs et l'agriculture bretonne

Les ÉCHOS du Conseil Municipal du 18 février 2016

Pour information, l'intégralité de ce conseil est affiché en Mairie et consultable sur le site de la mairie : www.villedesaintcastleguildo.fr

🕒 URBANISME

■ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CHARTE « ECOQUARTIERS »

M^{me} le Maire informe l'Assemblée que le Ministère de l'Aménagement et du Développement Durable a publié le label national « Ecoquartiers ».

Elle précise que ce processus de labellisation est composé de trois étapes :

- Étape 1 : La signature de la Charte Nationale ;
- Étape 2 : Engagement de la labellisation ;
- Étape 3 : Obtention du Label.

Cette charte des « Ecoquartiers » détaille :

- les grands principes des "Ecoquartiers"
- les textes fondateurs de l'urbanisme et de l'aménagement durable dans le cadre desquels s'inscrit la démarche du Label « Ecoquartiers »
- les 20 Engagements que les collectivités acceptent de suivre dans leurs projets d'« Ecoquartiers »
- les grandes étapes de la démarche du Label Ecoquartiers

La Charte est un document d'engagement de la collectivité dans le respect des principes fondamentaux de la démarche Ecoquartiers. Sa signature permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique. Il s'agit d'un appui pour remplir le dossier et de la mise à disposition d'experts (agents des services déconcentrés de l'État, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE)... En contrepartie, les signataires de la charte partagent leur expérience, échangent et travaillent de façon collective à la promotion des Eco quartiers en France.

Les étapes pour obtenir le label sont nombreuses et chaque étape ne peut être franchie qu'après validation des experts désignés.

L'échec sur une des étapes ne classe pas définitivement le dossier, celui-ci pourra être représenté ultérieurement lorsque le projet sera plus avancé afin de mieux répondre aux attentes de la démarche de labellisation.

M^{me} ALLORY souhaite que le projet d'aménagement du centre-bourg s'inscrive

dans cette démarche de labellisation.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE PAR 14 Voix POUR ET 5 ABSTENTIONS (Mme MICHEL, M. HERVE, M. VILT, Mme QUE-NOUVAULT, M. PRODHOMME)

■ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

À l'issue du comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu le 14 septembre 2015, le Président de la République a décidé d'augmenter de façon massive le soutien aux investissements des communes et intercommunalités. Les mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016 traduisent l'effort de l'État en matière d'investissement public local.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention à ce titre pour l'aménagement du Centre Bourg.

Elle demande au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

- **Démolition ancien hôtel de la poste ***
 - année : 2016
 - montant prévisionnel HT : 40 000 €
 - Subvention : Suivant enveloppe
- **Acquisitions foncières et démolition d'un bâtiment préexistant**
 - année : 2016
 - montant prévisionnel HT : 290 000 €
 - Subvention : Suivant enveloppe
- **Démolition école bibliothèque ***
 - année : 2017
 - montant prévisionnel HT : 50 000 €
 - Subvention : Suivant enveloppe

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 18 février 2016 (suite)

• Nouvelle bibliothèque

+ salle association

- année : 2018
- montant prévisionnel HT : 237 500 €
- Subvention : Suivant enveloppe

• Halle ouverte

- année : 2019
- montant prévisionnel HT : 385 000 €
- Subvention : Suivant enveloppe

• Aménagement périscolaire

- année : 2020
- montant prévisionnel HT : 680 000 €
- Subvention : Suivant enveloppe

• Restaurant scolaire

- année : 2020
- montant prévisionnel HT : 840 000 €
- Subvention : Suivant enveloppe

** chiffrage hors coût de désamiantage et traitements d'autres états parasitaires pouvant être constatés lors des diagnostics légaux de cession et lors des diagnostics amiante et parasitaires réalisés avant travaux.*

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 80 % du montant prévisionnel des opérations prévues en 2016 soit 330 000 € HT dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour le projet d'aménagement du Centre Bourg. PRÉCISE que ce projet d'acquisition ne se fera que sous réserve de l'attribution de la subvention demandée

FINANCES

■ DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU – ACQUISITION DE MATÉRIEL DE DÉSHERBAGE

M. LORRE demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau en vue de l'acquisition d'un matériel de désherbage, solution alternative « zéro phyto ».

Le coût de l'acquisition a été estimé à 10 146.00 € HT.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

► FONCTIONNEMENT

■ FUSION DES COLLECTIVITÉS EN CHARGE DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Monsieur LORRE, en charge des travaux, rappelle le nouveau contexte créé par la loi NOTRe qui va conduire à la création dans le département des Côtes d'Armor de Communautés de Communes ou d'agglomération de très grande taille. Il indique qu'au plus tard au 1er janvier 2020, ces collectivités auront repris la compétence « eau potable ».

Il souligne les spécificités du fonctionnement en matière d'eau potable :

- Structure technique de production et de distribution qui dépasse souvent la géographie communale ;
- Ressources en eau principale très regroupées dans l'est du département : . Syndicat Mixte de l'Arguenon Penthièvre (SMAP) d'une part alimenté par le barrage de l'Arguenon ; . Secteur « Dinan – Evran » avec des ressources propres d'autre part.
- Différence marquée de situation entre zones urbaines, rurales et côtières (état des canalisations, besoins en investissements, pointes de consommation) ;
- Nécessité d'une gestion locale aussi bien technique, qu'administrative capable d'assurer une relation de qualité avec les abonnés et une gestion technique adaptée aux besoins réels de terrain.

Il ouvre ensuite le débat sur la nécessité de maintenir et de renforcer des structures répondant localement aux besoins spécifiques de l'alimentation en eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS ÉCHANGE CONSIDÉRANT

- la création de Communautés de Communes ou d'agglomérations de très grande taille (Dinan, Lamballe, Cidéral) qui entraîneront une perte de gouvernance de proximité par les élus ;
- qu'il n'est guère envisageable de scinder techniquement les réseaux et les ouvrages des syndicats d'eau ou des communes indépendantes ;
- l'esprit de la loi NOTRe qui pousse à regrouper les collectivités afin d'optimiser leur gestion et leur efficacité de fonctionnement ;
- les différences techniques et financières existantes dans le domaine de l'eau potable entre les zones urbaines (Dinan, Lamballe), rurales et côtières ;
- l'étendue des nouvelles communautés et la nécessité de conserver une gestion locale, gage d'efficacité ;
- la forte unicité technique et financière du secteur Nord Est du département en matière d'eau potable : même type d'exploitation (Délégation de Service Public) ; rendement de réseau et politique d'investissement semblable, prix homogènes.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL PROPOSE autour du Syndicat du Frémur la création d'un Syndicat d'eau dans le Nord Est du département garant d'un pôle de gestion technique de proximité ; SOLLICITE Monsieur le Préfet pour intégrer cette démarche dans le futur schéma départemental de coopération intercommunal.





Jardinons au naturel

Vendredi 29 janvier 2016, nous avons organisé dans la salle d'Armor une réunion publique concernant le jardinage au naturel devant une cinquantaine de personnes. Le but de cette rencontre est de proposer des techniques de jardinage et d'entretien alternatives à l'interdiction d'utiliser des pesticides qui sera effective pour les particuliers dès 2019.

TROIS INTERVENANTS SE SONT SUCCÉDÉS À LA TRIBUNE :

- M Yvon le Guennec de « Côtes d'Armor Environnement » est un spécialiste du compostage. La commune a déjà engagé un travail avec lui dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des élèves de nos écoles, de la cuisine centrale et de l'EHPAD.
- M Grégory Roche vient de Hénon où avec sa compagne Mme Sylvaine Alnot, ils ont façonné un jardin de 4000m² à la Pâturée des chênes selon les principes du jardin naturel et de la permaculture.
- L'amicale des jardiniers du Pays de Matignon est un collectif de jardiniers engagé résolument sur la voie du 0 phyto. Pascal Ligier a présenté, au nom du collectif, leur réflexion sur le jardinage au naturel.

Le compostage individuel

Yvon le Guennec de l'association "Côtes d'Armor Environnement" est intervenu afin d'apporter à chacun des conseils sur la pratique du compostage individuel.



POURQUOI COMPOSTER LORSQU'ON EN A LA POSSIBILITÉ ?

- parce que le compostage permet de limiter la quantité d'ordures ménagères que vous devrez faire enlever par la collectivité. Le recours à l'incinération, à la mise en décharge et au transport des déchets est ainsi réduit
- parce que produire soi-même un fertilisant naturel et l'utiliser directement dans son jardin n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis et procure une vraie satisfaction personnelle. À ce jour, le compostage constitue ainsi, l'un des

modes de valorisation des déchets organiques les plus efficaces, aussi bien d'un point de vue technique qu'écologique. En effet, le compost est un excellent amendement connu pour alléger la terre, permettre des économies d'eau et accentuer la résistance des plantes aux maladies.

COMMENT COMPOSTER ?

Pour faire un compost, il faut mélanger les matières azotées (épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, autres déchets organiques...) à des matières carbonées (branches, feuilles mortes, paille, broyat ou copeaux de bois, papier, carton). En pratique, en mélangeant une à deux parts de matière azotée pour une part de matières carbonées, on évite les problèmes de déséquilibre et de mauvaises odeurs !

IL EXISTE DEUX TYPES POSSIBLES DE COMPOSTAGE :

En tas, au fond du jardin où s'accumulent à l'air libre les déchets de tonte, de repas... En bac à composteur, c'est-à-dire dans un

composteur à l'abri des intempéries où la fermentation est moins soumise aux aléas climatiques.

YVON LE GUENNEC A RÉPONDU AUX QUESTIONS DU PUBLIC EN QUÊTE DE CONSEILS :

Il faut éviter de placer son composteur au fond du jardin... Plus il est proche de l'habitation, plus on en sert !

Les mauvaises odeurs vont apparaître au début du processus de compostage. Celui-ci débuté, elles disparaîtront petit à petit. Il conseille également de ne pas ajouter trop de cendres ainsi qu'éviter de composter viandes et poissons. Il est possible d'y adjoindre des algues mais à condition que celles-ci soient préalablement dessalées. Les coquillages devront être écrasés avant d'être intégrés au compost.

Yvon le Guennec préconise de mélanger régulièrement le compost, il faut éviter de composter par couches.

Vous pourrez étaler votre compost à l'automne sur votre terre.

La **permaculture** : cultiver et penser autrement

Nous avons demandé à M. Grégory Roche, de nous expliquer ce qu'est la permaculture. M. Roche et M^{me} Alnot ont mis en place un jardin naturel à Hénon « la pâture es chênes ».



LA PERMACULTURE, C'EST QUOI ?

La permaculture est un concept né dans les années 70 en Australie. La permaculture est une contraction entre permanent et culture. C'est un ensemble de techniques, mais avant tout une philosophie, une vision. Une méthode d'aménagement de systèmes agricoles et d'habitats humains basé sur des relations d'équilibre et d'échanges comme il en existe dans la nature. On va parler aussi « d'écosystèmes cultivés » pour des parcelles vivrières. Grégory Roche nous indique qu'il s'est inspiré de la forêt pour créer son jardin à Hénon. La permaculture affiche des principes philosophiques et éthiques : prendre soin de la terre, prendre soin de l'homme et partager.

PENSER SON ESPACE COMME UN ECO-SYSTÈME

Lorsque l'on veut s'inspirer de la permaculture pour aménager un jardin, il faut penser son espace comme un écosystème et un lieu de vie. Des zonages sont réalisés dans cet espace. Ainsi on cultivera plutôt les plantes aromatiques à proximité de l'habitation. On laissera un coin de son jardin « sauvage » afin de provoquer la venue d'insectes nécessaires au bon équilibre de l'écosystème créé. On favorisera l'implantation d'une diversité de plantes et d'arbustes afin de réduire les risques d'apparition de maladies... car bien entendu, les produits phytosanitaires sont bannis. Petit à petit on définira le meilleur emplacement pour chaque plante.

DES CONSEILS À SUIVRE

Grégory Roche insiste sur le fait qu'un sol doit toujours être nourri, vivant. Le paillage est un élément indispensable : branches, feuilles permettent à une micro faune de faire vivre le sol. Celle-ci peut ainsi se développer, et interagir avec les végétaux plantés ou semés. Dans son jardin, les zones de cultures bénéficient d'un paillage constamment.

Ne pas travailler sa terre en la retournant permet de ne pas déstructurer le sol et ainsi « casser » son éco-système. De plus,

un tel sol aura une meilleure rétention en eau.

Il est souhaitable également de multiplier les parcelles en ne regroupant pas toutes les variétés au même endroit. Cela évitera les ravages dûs à certains animaux (limaces, escargots). On peut aussi « mélanger » plusieurs légumes sur une même planche de culture... de la diversité, naît la richesse !

Pour semer, on écarte le paillage, tout simplement. Pour protéger les semis des attaques aériennes (oiseaux) il suffit de disposer des branches de genêts plantées par-dessus.

On peut favoriser le bon fonctionnement de l'éco-système de son jardin en provoquant l'apparition d'animaux amis par la construction d'abris pour les hérissons, pour les insectes.

DÉSACRALISER LE MONDE DU JARDINAGE

Grégory Roche nous a posé une question : pourquoi la mousse se développe-t-elle sur les pelouses ?

Il a dû nous fournir la réponse : les tontes trop courtes ont pour conséquence de renforcer la dureté du sol. En quelque sorte, le sol est en phase de re-minéralisation... Or la mousse aime ces terrains pour se développer.

Pour conclure, Grégory Roche insiste sur la nécessaire désacralisation du monde du jardinage, souvent jugé intimidant. La simplicité et le bon sens sont de mise !

Merci à lui pour cette intervention enrichissante ainsi que pour son enthousiasme... communicatif.



© La pâture es chênes

Pour en savoir + ▼

Vous pouvez visiter le jardin de « La Pâtûre es Chênes » à Hénon à partir du mois juin 2016.
Site Internet : www.lapatureeschenes.fr/



Le jardinage vu par **l'Amicale des jardiniers** du Pays de Matignon

Pascal Ligier de Matignon est intervenu au nom de l'Amicale des jardiniers du pays de Matignon pour donner leur vision du jardinage au naturel.



Pascal est de l'avis de Grégory Roche, un jardin forme un écosystème qu'il faut favoriser. Une véritable chaîne alimentaire doit pouvoir exister dans un jardin.

NE PLUS EMPLOYER DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Ne plus employer de produits phytosanitaires participe à une démarche indispensable sans attendre l'interdiction future

formulée par la loi Labbé.

Une cuillère de glyphosate suffit à polluer un kilomètre de fossé! Les écoulements et ruissellements propagent les produits dangereux pour la nature (et pour l'homme) et finissent dans les ruisseaux puis dans la mer... Un sol désherbé, mis à nu, se tasse et par conséquent facilite les écoulements...

Il est reconnu, à présent, que tous ces produits nuisent gravement à la santé. De plus, les produits phytosanitaires sont parfois mal employés (surdosage) et peu sélectif: des insectes et animaux utiles pour un bon équilibre sont ainsi éliminés...

RÉSoudre LES PROBLÈMES EN REVOYANT SES PRATIQUES

Le jardinier est souvent confronté à des maladies qui frappent les végétaux de son potager.

La plupart des problèmes sont la conséquence de mauvaises pratiques de culture et d'entretien du jardin qui détruisent la vie du sol et les équilibres écologiques, ou encore de choix de plantes inadaptées au climat ou au sol du jardin. Il s'agit donc

d'adopter de bonnes pratiques qui ne stressent pas les plantes mais favorisent la vie biologique du sol.

La rotation est connue de nombreux jardiniers: elle consiste à ne pas cultiver des plantes de la même famille au même endroit deux années de suite ou plus, car les maladies et ravageurs sont souvent communs aux plantes d'une même famille (exemple: le mildiou sur tomate et pomme de terre, l'altise sur chou et navet...). L'idéal, si la taille du jardin le permet, est d'attendre 3 à 5 ans selon les plantes. Salades, épinards et petits radis peuvent s'intercaler sans risques dans les cultures.

DÉCOUVRIR DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR JARDINER AU NATUREL

D'autres solutions existent, nous vous invitons pour les découvrir à participer à la journée consacrée au jardinage au naturel, le samedi 26 mars prochain, organisée par la mairie de Matignon en partenariat avec l'Amicale des jardiniers à Matignon, la communauté de communes et Côtes d'Armor Nature Environnement.



Portrait →

Tanguy : un professionnel des espaces verts

Nous avons rencontré Tanguy Le Goas, professionnel dans le domaine de l'aménagement des espaces verts et propriétaire de la pépinière « les jardins du littoral ». Tanguy est originaire de Notre dame du Guildo et a toujours été passionné par les végétaux et leur culture. Il s'est même payé son permis de conduire en vendant des fleurs cultivées par ses soins avec son frère !

UN PARCOURS RICHE

Après la 3^e, Tanguy a intégré le lycée horticole de St Ilan à Langueux. Muni d'un bac pro pépinière et d'un BTS technico-commercial en culture ornementale, il a connu sa première expérience professionnelle en Ille et Vilaine dans une grosse pépinière. Après son service militaire à Tahiti (Tanguy évoque la douceur de vivre tahitienne avec nostalgie...), il part travailler durant une année aux États-Unis (Caroline du Sud) dans une importante société horticole. Il y assume la fonction de responsable du chargement des camions. Cette année passée au contact des mexicains entre autres se révèle une expérience très riche. De retour en France, Tanguy accumulera plusieurs autres expériences professionnelles avant de s'installer définitivement à la Croix aux Merles en 2001. Un retour sur ses terres d'origines !

UNE PÉPINIÈRE À LA CROIX AUX MERLES

Depuis l'ouverture de la pépinière en mars 2002, Tanguy va agrandir son entreprise en édifiant un ensemble conséquent de serres et diversifiant son offre de végétaux. Il emploie à présent trois salariés en CDI, un saisonnier (durant 6 mois) et un apprenti. Son activité consiste en la production d'arbres, arbustes et fleurs. Il complète

cette activité par le négoce de végétaux achetés et revendus.

L'activité est bercée par le rythme des saisons, le printemps étant, bien entendu, le pic de son activité annuelle. Il travaille avec une vingtaine de paysagistes locaux et une dizaine de collectivités locales dont la ville de St Cast le Guildo.



À PROPOS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES, CE QU'EN DIT TANGUY :

« Les phyto, c'est comme les médicaments, il faut les utiliser avec la plus grande modération sinon ils ne sont plus efficaces. De plus, ce sont des produits dangereux qui nécessitent des connaissances. Il n'est pas logique qu'ils soient vendus en supermarché où le client ne bénéficie d'aucun conseil. La vente devrait être davantage encadrée et confiée à des spécialistes. Les médicaments sont

vendus en pharmacie !

Je suis, bien sûr en faveur du 0 phyto en privilégiant les techniques alternatives comme le paillage, l'utilisation de pièges à phéromones ou les produits bio sans danger pour l'environnement.

Par exemple, l'anti-limace traditionnel à base de métaldéhyde se montrait très toxique et éliminait indistinctement les limaces mais aussi leurs prédateurs comme le hérisson. À présent un produit de substitution est apparu, sans danger pour le hérisson qui est un ami du jardinier !

La mondialisation concerne aussi les plantes, celles-ci circulent sur la planète et apportent parfois avec elles de nouvelles maladies. Dans certains cas, l'utilisation de produits phytosanitaires est incontournable.

Actuellement, les fushias sont touchés par une maladie générée par un acarien. Il n'y a malheureusement aucune autre solution que le traitement par produit.

La renouée du Japon est une plante importée qui se montre extrêmement invasive. On est actuellement complètement dépassé par sa progression. On peut en observer facilement le long des routes. Seul un débroussaillant en vient à bout !

Il faut donc tendre vers le 0 phyto, mais dans certaines situations on est contraint d'y faire appel. Je défendrai l'idée d'une culture raisonnée. »

Un conte en Gallo : “*Le diabe à St-Jegu*”

A l'époque d'you qué j'vous caouse, les paéchous d'St-Caon pouvé pas voe ceutes-là d'St-Jegu. Les Jégouins s'étepleind'mauvété pour les Caotins; ils tint tourjou en bisse-bisse et s'fésé des salopries ente ieux; tioques Jégouins tiutés les caosiers es Caotins ou les mété par l'fond et les Caotins s'étalé à pouri des raies sulapointe du Bay pour empouesonner les Jégouins les jous qu'ça venté hardi; est vous dire!

Eh bin, l'jou-là l'vent jéouit un bin vilain tour es Castins. L'grand nord et soul'vit des lames hautes comme le doublage de l'église. Autiun des traos n'avé jamais veu paraille chaouse de lou vie et i créyé bin mourri et n'pus r'vére lous coueffes. I mintes toute la véprée à taocher de r'veni dans l'anse à la Vache sous la falose d'eyou qu' ils tint partis avant médi; mais paos moyen; ils tint feins. V'la lou dragou qui s'mit à dériver et partit tout dret sus St-Jegu. Est comme ella qui s'échouit à la pointe du Ch'vet vers méné.

Lou paéche avé été bonne et i déhalites lous deux mangnes pienes à raos bord de homards d'lou batiau et laessites ielle qu'été remplie d'minards dans l'fond d'lou dragou pasqué fallé s'enrtourné et i n'poué paos tout prendre! Y avé cor un bon bout d'ch'min pour erveni à St-Cao. Lous tapous d'quoue été bin tiutés sous des baudreux mais i n'risqué pus d'attraper des coups d'soula à c't'heure là. L'pus tieuru des paéchous s'mit dans l'mitan et print une mangne dans chaque main, les deux aoutes s'mirent sus les caotés et tous traos grippitent dans la falose. Rendus en haout, i s'en futent par la Grand-rue et l'pétit cherra qui m'né tout dret à Giblaine pour s'en r'veni.

I fése nae, mais nae comme le tiu du gaoufoué à Nénène. L'pus gros d'lous homards n'avé pas ténant envie d'es prom'ner, i s'dépaechit de s'déhaler d'sous les goémons et patatras...v'la l'tapou d'quoue chao à baos sus la route éclapi sans s'faire ténant de ma. Les paéchous tabaoté autant comme autant do lous sabiaux et n'ouites point le bru qu'fit l'anima en cheyant. L'homard été un p'tit coti mais ses caones joué cor et i d'meurit dans l'mitan d'la route toute la nété.

L'matin d'bonne heure, Marie Tournel qu'été tourjou la première l'évée du bourg r'véné d'tirer sa chieuve pour déjeuner. O faoillit paoser ses claques naères sus l'bestiau. Cti-ci r'dressit ses caônes qu'étint longues, longues...i fit jéouer ses pinces et tapit traos faes d'la quoue!

O court cor la Marie, o l'avé u si poue qu'o en gaotit tout son lait et o dropit à s'en aller par la p'tite ruelle en huchant:

Mes paoves éfants, i y a tioque chaouse de paos très biau et qu'à paos l'air commode éclapi à baos dans la Grand-rue! ça m'a fait ténant poue; tous les ceusses qui n'roupillé pus sortitent vére tchi qu'c'été la béète à Marie. I fites un rond autour de ielle. I n'avé jamais veue eune anima paraille et i s'éte tous tabutés; i s'avé poue, si poue que lous génoués s'bité les uns conte les aoutes et lous crocs trincaillé dans lou goule.

Y'en u iun qui fut cri l'maire. I n' sé fit paos périé et il amontit vére de qua ça ertourné. Il avé quanté li toute la douzaine de ses consaeillers qui d'meuré tous dans l'bourg. I pouillit son riban bieu, bian et rouge et d'mandit si iun d'ieux kneussé c't'anima. Paos eune seule goule né s'ouvrit.

J'avons cor eune solution; si j'en'tons paos feins, mon-sieu recteur qu'est bin pus instructionné qué nous aoutes va nous dire c'qué sé qué c'machin-là. Vas t'en don li dire de v'ni Jaousé!

L'recteur arrivit do son chapiau caorré sus l'craône et un gros manoué dans ses mains; des faes qué...i n'savé paos à tchi il avé affaire! I s'graetit la joe et il advisit eune petite béroutée. La Marie qui n'téné pus en piace s'en vint comme ella: « Est l'diabe à coup sur! »

- « Ah! Bin, si c'est l'diabe, tchi qu'est l'misérabe qu'a bin pu nous l'envoyer! Et tchi qu'j'allons en foute? Si j'lé r'mettons à dérubler à la falose, i va r'veni et i va cor éte pus maouvais, hucha iun des consaeillers.

J'ai une idée qué dit l'recteur: si c'est l'diabe, j'en fais mon affaire, je vais l'exorciser; je l'emporte au presbytère et dès qu'il verra une croix, il rougira et disparaîtra!

Ca fut fait comme ella et pendant tioques joues on n'ouit pus caouser d'l'anima. Eune s'maine après la bonne du recteur fit sava dans l'bourg c'qu'il été d'venu, o n'pouvé paos erten sa goule!

- Mon-sieu l'tiuré avé mint la béète à tière dans eune grande marmite d'iau bouillante. L'tapou d'quoue avé rougi d'partout diqua ses caônes. Été bin sur, ça prouvé qu'c'été l'diabe en personne qui s'éte attifé en anima. Et pis, l'envoyé du bon dieu l'avé pleuché et l'avé rouché. I n's'éte même paos empaoté do tout!

Rendez vous compte, mon-sieu recteur à l'diabe dans l'ventre à c't'heure! Est i pitié tout comme!

La nouvelle s'égaillit dans tout l'bourg et cor pus lin et pus vite qu'eune rayée d'soulae. Vère mée, l'dimanche à la grand messe, i n'y avé paos traos plés dans l'église; i s'avé u tous poue du diabe qué l'recteur avé dans li. Les deux messes qui sieuvitent ne vitent paos un seu Jégouin.

Le tiuré sé sentit obelgé de prév'ni monseigneur son évêque et li racontit l'histouère de son homard. L'évêque rigolit eune bonne boutée et li dit qu'il aré du l'inviter li aoussi. L'paove recteur fut envoyé à son ménaé dans eune aoute parouesse eyou qu'les homards ne couré point dans les ruelles.

Maurice COUPÉ
(Voir traduction en p 16)

Traduction du conte Gallo : “Le diabe à St-Jegu” “**Le diable à Saint-Jacut**”

A l'époque dont je vous parle, les pêcheurs de St-Cast ne pouvaient pas voir ceux de St-Jacut et les Jaguins étaient pleins de méchanceté envers les Castins; ils se chicanèrent toujours. Quelques Jaguins cachaient les casiers ou les envoyaient par le fond; les Castins étalaient à pourrir des raies sur la pointe du Bay pour empoisonner les Jaguins les jours où le vent soufflait très fort; c'est vous dire!

Eh bien! Ce jour-là le vent joua un bien vilain tour aux Castins. Le grand nordet souleva des vagues hautes comme le faite de l'église. Aucun des trois n'avait jamais vu une telle chose de sa vie et ils croyaient bien mourir et ne plus revoir leurs épouses. Ils mirent toute l'après-midi pour essayer de revenir dans l'anse à la Vache d'où ils étaient partis avant midi, mais pas moyen; ils étaient maudits. Leur dragous partit à dériver et fila tout droit sur St-Jacut. C'est comme ça qu'ils échouèrent à la pointe du Chevet vers minuit.

Leur pêche avait été bonne et ils sortirent leurs deux paniers pleins à ras bord de homards de leur bateau puis laissèrent celui qui était rempli de pieuvres au fond de leur dragous parce qu'il fallait s'en retourner et qu'ils ne pouvaient tout prendre! Il y avait encore un bon bout de chemin pour revenir à St-Cast. Leurs tapeurs de queue étaient bien cachés sous les goémons et ne risquaient pas d'attraper des coups de soleil à cette heure-là. Le plus solide des pêcheurs se plaça au milieu et prit une anse dans chaque main, les autres se mirent sur les côtés puis tous trois grimpèrent dans la falaise. Arrivés en haut, ils empruntèrent la Grand-rue et le petit sentier qui menait tout droit à Gublaine pour s'en revenir.

Il faisait nuit noire mais noire comme le dessous du gaufrier de Mairaine. Le plus gros de leurs homards n'avait pas tellement envie de se promener et se dépêcha de sortir de dessous des goémons et patatras... voilà le tapeur de queue tombé à terre sur la route, étalé sans se faire beaucoup mal. Les pêcheurs faisaient tellement de bruit avec leurs sabots qu'ils n'entendirent pas celui que fit l'animal en tombant.

Le homard était un peu étourdi mais ses antennes bougeaient encore et il resta au milieu de la route toute la nuit. Le matin, de bonne heure, Marie Tournel qui était toujours la première levée du bourg, revenait de traire sa chèvre pour déjeuner. Elle manqua de poser ses sabots noirs sur la bête. Celui-ci redressa ses antennes qui étaient longues, longues... Il remua ses pinces et tapa trois fois de la queue! Elle court encore la Marie, elle avait eu si peur qu'elle en renversa tout son lait et fila vite à s'en aller par la petite ruelle en criant:

Mes pauvres enfants, il y a quelque chose de pas très beau et qui n'a pas l'air commode d'étalé par terre dans la Grand-rue! Ça m'a fait très peur. Tous ceux qui ne dormaient pas sortirent voir à quoi ressemblait la bête à Marie.

Ils firent un cercle autour d'elle; ils n'avaient jamais vu un tel animal et ils étaient tous perplexes. Ils avaient si peur que leurs genoux se frottaient les uns contre les autres et que leurs dents claquaient dans leur bouche.

L'un d'eux fut chercher le maire qui ne se fit pas prier et monta voir ce qui se passait. Il avait avec lui la douzaine de ses conseillers qui habitaient tous dans le bourg. Il enfila son ruban bleu, blanc, rouge et demanda si l'un d'eux connaissait cet animal. Pas une seule bouche ne s'ouvrit.

- *“Nous avons encore une solution si nous ne sommes pas maudits; monsieur recteur qui est bien plus instruit que nous autres va nous dire ce qu'est ce machin-là. Va donc lui dire de venir, Jaousé!”*

Le recteur vint, son chapeau carré sur la tête et un gros gourdin dans les mains; des fois que... il ne savait pas à qui il avait affaire! La Marie qui ne tenait plus en place cria: *“C'est certainement le diable!”*

- *“Ah bien! Si c'est le diable, qui est ce misérable qui a bien pu nous l'envoyer? Et qu'allons-nous en faire? Si on le rejette à la falaise, il va revenir et sera encore plus mauvais”,* dit l'un des conseillers.

- *“J'ai une idée”* dit le recteur; *“si c'est le diable, j'en fais mon affaire, je vais l'exorciser; je l'emporte au presbytère et dès qu'il verra une croix, il rougira et disparaîtra”.*

Cela fut fait et pendant quelques jours on n'entendit plus parler de l'animal. Une semaine après, la bonne du recteur fit savoir dans le bourg ce qu'il était devenu; elle ne pouvait pas retenir sa langue!

- *“Monsieur le curé avait fait cuire la bête dans une grande marmite d'eau bouillante! Le tapeur de queue avait rougi de partout, jusqu'à ses antennes. C'était bien sûr, ça prouvait que c'était le diable en personne qui s'était déguisé en animal. Et puis, le serviteur du bon Dieu l'avait épluché et mangé. Il ne s'était même pas étouffé avec!”*

Rendez-vous compte, monsieur recteur a le diable dans le ventre maintenant! C'est pitié tout de même!”

La nouvelle se répandit dans le bourg et encore plus loin, plus vite qu'un rayon de soleil. Oui mais, le dimanche à la grand messe, il n'y avait que trois personnes dans l'église; ils avaient eu tous peur du diable que leur curé avait en lui. Les deux messes qui suivirent ne virent pas un seul Jaguin.

Le curé se sentit obligé de prévenir Monseigneur son évêque et lui raconta l'histoire de son homard. L'évêque rit un bon bout de temps et lui dit qu'il aurait dû l'inviter lui aussi. Le pauvre recteur fut envoyé à son ménage dans une autre paroisse où les homards ne couraient point dans les ruelles.

Maurice COUPÉ

PERMIS de construire / Déclarations préalables

MOIS DE FÉVRIER 2016

NOM - PRENOM	ADRESSE	OBJET
M. et M ^{me} LUCAS Regis	Rue du moulin Billy	Construction maison individuelle
M. TIBERGHEN François	28, avenue de Pen-Guen	Construction maison individuelle
M. BEAUDOUIN Alain	6, rue Richard Chauvin	Création terrasse
M. DISTRIBUE Patrick	5, rue des Burons	Pose de panneaux photovoltaïques
M. DAVID Marc	2, rue Saint Gilles	Pose portail et changement fenêtre
M ^{me} SUCHODOLSKI Maya	12, rue du Moulin d'Anne	Aménagement de combles création de 4 fenêtres de toit et balcon ravalement façades
SCI LES HIRONDELLES	6, rue Jacques Cartier	Agrandissement fenêtre
M. KERGUIDUFF Jean-Pierre	38 bis, boulevard de Penthievre	Maison individuelle
M. ALEXANDRE Alain	Rue des Vallets	Division terrain
M ^{me} BERTHET Chantal	39, rue du Moulin Billy	Rénovation maison individuelle
M. LEROLLE Marc	Rue de Galinée	Pose de panneaux photovoltaïques
M ^{me} CHOLLET Annick	1, rue Duguay Trouin	Clôture
M. RUPAIRE Jean-Mary	17, rue du Duc d'Aiguillon	Changement terrasse fermée
M ^{me} PISCAGLIA Ghislaine	25, rue du Moulin Billy	Abri de jardin et carport
M. et M ^{me} NGUYEN-THUYET	10, rue Duguay Trouin	Extension maison individuelle
M ^{me} QUEMAT Anne-Louise	33, rue de la Résistance	Division terrain
Commune St-Cast Le Guildo	Rue des Eblacs	Extension d'un bâtiment
M. RUPAIRE Jean-Mary	7, rue de la Cour	Maison individuelle
M. CHANDEZE Gérard	2, rue Corniche Est	Remplacement velux par lucarne
M. CORDON Jean-Claude	38, rue Chateaubriand	Clôture
M ^{me} RABET Martine	5, rue des Marettes	Ouverture fenêtre
M. GAY Bertrand	4, allée de l'Etoquette	Velux
M ^{me} MICHEL Chantal	11, rue Pierre Loti	Clôture
M. BOULIN Julien	20, rue des Bignons	Carport

ÉTAT Civil

Naissance ▼

- Le 20 décembre 2015 : Enzo LE GOFF
7 rue des Pierres Sonnantes

Mariages ▼

- Le 28 novembre : Claude COCHET
et Danielle MOUSSU : 70, Bd de
l'Arguenon - La Palmeraie
- Le 26 décembre : Yann COROLLER
et Rozenn BÂTARD : Rue de Haute-
ville/ Rue de la Petite Suisse

Décès ▼

- Le 11 janvier 2016 : Gilberte FROSTIN
veuve LEMASSON - 89 ans
20 rue de la Bassière
- Le 17 janvier 2016 : Denise LUNEL
épouse FOUREL - 86 ans
90 rue Tourneuf
- Le 28 janvier 2016 : Françoise
DONDEY veuve de GUILLEBON
87 ans - 8 rue de la Ville orien
- Le 30 janvier 2016 : Louise BODIN -
88 ans - 65 Bd de la Côte d'Emeraude
- EHPAD
- Le 7 février 2016 : Marie EDET épouse
DARVES-BORNOZ - 90 ans
18 ter rue Alfred Marinier
- Le 14 février 2016 : Gérard MARE
90 ans - rue des Guerrières
- Le 17 février 2016 : Joséphine
CHARTIER veuve DELORME
83 ans - 32 Bd de la Garde

La tribune libre est un espace de parole réservé aux groupes minoritaires du Conseil Municipal. La loi n'oblige que les communes de plus de 3 500 habitants à accorder une telle place pour l'expression des groupes d'opposition dans le journal municipal. C'est donc sans obligation légale, mais dans un souci de transparence et attachés à la libre expression, que nous avons fait le choix d'accorder cette possibilité de s'exprimer. Les propos tenus dans ces tribunes n'engagent, bien sûr, que leurs auteurs. Ils sont retransmis dans leur intégralité sans modification ni annotation.

Tribune libre ▼

QUAND LE REFUS DE VOIR LA REALITE DEPASSE LA FICTION.

Lors du conseil municipal du 28 janvier, la majorité nous a encore démontré sa capacité à faire avaler des couleuvres !

En préambule du débat d'orientation budgétaire 2016, Madame le Maire nous a endormi avec une avalanche de chiffres qui s'avé-

raient faux - dixit madame le Maire 10 minutes plus tard - ce qui serait risible s'il ne s'agissait de Saint Cast le Guildo, de son équipe, et de ses finances.

En résumé, pour ses propositions au titre du projet de budget 2016 : oubliée la crise ! oublié DEXIA ! oubliée la diminution constante des dotations : - 46% d'ici 2018 ; inconscience ou amnésie ?

La majorité municipale continue sur sa progression des dépenses : masse salariale et charges courantes en constante augmentation, à l'inverse de toutes les collectivités qui ont la volonté de maîtriser de façon drastique toutes leurs dépenses.

Nous dénonçons donc tant qu'il est encore temps cette dérive irresponsable, et ce refus de voir en face les réalités économiques

et budgétaires. Nous attendons la présentation du projet de budget 2016, en espérant qu'il soit plus réaliste.

PAS SÛR D'ÊTRE ENTENDUS, MAIS NOUS AVONS LE DEVOIR D'ALER-TER !

Marie Madeleine MICHEL - Yves HERVE - Barbara QUENOUAULT - Gérard VILT - Johann PRODHOMME

▼ INFORMATION

Enquête INSEE : emploi, inactivité et chômage

L'institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années tous les trimestres une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent pas ou sont retraitées. C'est la seule source française permettant d'estimer le chômage selon les règles internationales en vigueur (au sens du bureau international du travail).

C'est enfin une source d'information très importante sur l'évolution des conditions de travail, des parcours professionnels et de la formation des personnes de 15 ans ou plus.

À cet effet, tous les trimestres, 50 000 logements sont enquêtés, tirés au hasard sur l'ensemble du territoire. La participation des enquêtés est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Un enquêteur prendra contact avec les enquêtés au cours du mois de mars. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles se serviront qu'à l'établissement de statistiques ; la loi en fait la plus stricte obligation.

▼ EMPLOI

Vous recherchez du travail ?



L'association HORIZON EMPLOI vient à votre rencontre le **lundi 21 mars 2016 de 14h00 à 16h00** à la Salle Penthièvre

HORIZON EMPLOI propose des missions de travail dans les services à la personne au plus près de votre domicile

Interventions ponctuelles ou régulières

> Entretien de la maison intérieur et extérieur

> Travaux de manutention

> Peinture

> Bricolage

ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE

Zone d'intervention : Pays de Dinan

Nous contacter :

À Dinan tous les jours:

1 Rue Saint Malo - 22100 DINAN

Tél. : 02 96 39 07 07

À Plancoët le mardi matin :

10 Place de la Gare - 22130 PLANCOËT

Tél. : 02 96 84 03 29

La Marine nationale recrute et forme 3500 personnes



La Marine Nationale recrute :

- de 16 à 29 ans

- tous niveaux scolaires

Renseignez-vous au CIRFA

4 boulevard Charner - Saint Brieuc

Tél. : 02.96.01.58.08

le CIRFA assure des permanences à Dinan, Lamballe, Loudéac, Rostrenen, Guingamp, Paimpol, Lannion



Emplois saisonniers

Vous êtes à la recherche d'un emploi pour la période estivale, c'est le moment pour effectuer une recherche active et vous présenter auprès des commerces et différents services qui recrutent sur la commune.

▼ SOLIDARITÉ

Secours Catholique

Depuis le **20 janvier**, le SECOURS CATHOLIQUE de la paroisse de Matignon tient une permanence de **10 à 12 heures** chaque mercredi au **15 rue Narcisse Chambrin**

Cette permanence est un lieu d'écoute et de partage ouvert à tous.

L'une des missions du SECOURS CATHOLIQUE est de lutter contre l'exclusion en portant une attention particulière aux personnes les plus fragiles de notre territoire. Le SECOURS CATHOLIQUE essaiera d'identifier les besoins locaux et d'y répondre par la mise en place d'une ou de plusieurs actions d'entraide, d'accompagnement, de visites à domicile, de soutien scolaire, d'appui administratif ou d'un projet.

Contact :

equipe.matignon.220@secours-catholique.org

▼ ASSOCIATIONS

La corbeille des associations déborde

Les associations qui ont pour domiciliation ou siège social la Mairie sont priées de bien vouloir venir retirer leur courrier.

▼ EXPOSITION

La Maison des Artisans

La maison des artisans, place Anatole LE BRAZ, est disponible pour exposer vos œuvres juillet et août Tarifs : 190€ la semaine.

Réservation et renseignements auprès du service VIE QUOTIDIENNE au 02 96 41 84 85

▼ COMMUNIQUÉS

Travaux d'amélioration de l'habitat subventionnés par la Communauté de communes

Suite au succès du premier programme 2012-2013 en faveur de l'amélioration des conditions d'habitat de sa population, la Communauté de Communes du Pays de Matignon a choisi de mettre en place une nouvelle action pour les années 2014 à 2017.

Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'économies d'énergies ou d'adaptation de leur logement au handicap et/

ou au vieillissement. Il permet à ces propriétaires de bénéficier de financements très intéressants (subventions, prêts...). Les propriétaires bailleurs peuvent également prétendre aux subventions en cas de travaux.

Pour savoir si vous êtes éligible, contactez l'opérateur retenu par la Communauté de Communes pour animer le programme d'amélioration de l'habitat, SOLIHA 22 : 02 96 62 22 00 ou présentez-vous lors des permanences tous les 3ème mardis du mois de 10h à 12h à la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

Subventions aux entreprises par la Communauté de communes

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a défini une politique d'aides aux entreprises qui s'installent sur son territoire. Si vous avez un projet de création, de développement ou de reprise d'activité sur le territoire, n'hésitez pas à vous adresser aux services de la Communauté de Communes pour vérifier votre éligibilité et établir un dossier. Nous tenterons de trouver des solutions à vos attentes et de vous guider vers les bons interlocuteurs.

Plus de renseignements:
www.ccpaysdematignon.fr/rubriqueEconomie

Contact : Service animation économique : 02 96 41 24 92 /
g.szypula@ccpaysdematignon.fr

SPANC : NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES FINANCIÈRES de la Communauté de communes

Le SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Matignon a lancé depuis 2012, des programmes de réhabilitation dans le cadre du Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes sur l'ensemble du périmètre opérationnel du bassin versant algues vertes de la baie de la Fresnaye. Ces programmes ont pris fin au 31/12/2015 et permettaient aux particuliers éligibles de bénéficier d'une aide financière pour la réhabilitation de leur système d'assainissement non



collectif.

Cependant, à compter du mois de janvier 2016, un nouveau programme est mis en place à destination des propriétaires dont l'installation d'assainissement est classée « non-conforme » avec un rejet d'eaux usées au milieu naturel.

Ce qui change en 2016 :

- > Plus de périmètre « bassin versant », l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Matignon est pris en compte.
- > Plus de différenciation entre les types de rejets (seul le rejet des eaux vannes* était éligible auparavant).
- > Simplification des demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau, permettant de raccourcir les délais de versement des aides.
- > Augmentation du taux de subvention à 60% (sur un coût plafond étude + travaux de 8500€ TTC).

Les particuliers éligibles seront destinataires d'un courrier d'information au cours

du premier trimestre 2016 stipulant, notamment, les démarches à entreprendre (si vous ne recevez pas de courrier de notre part alors que vous réunissez les critères d'éligibilités, merci de contacter le SPANC).

En résumé sont éligibles :

-Les installations classées « non-conformes

» et présentant un rejet d'eaux ménagères* et/ou d'eaux vannes situées sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Matignon.

Pour plus d'informations prendre contact avec :

M. Nicolas GAUDIN - 02 96 41 25 10

Ou rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes :

www.ccpaysdematignon.fr
rubrique SPANC.

▼ INFORMATION

Distribution du bulletin à domicile

Les personnes résidant à l'année sur la commune reçoivent gratuitement leur bulletin à domicile. Seules les personnes hors commune qui désirent le recevoir, remplissent le coupon d'abonnement annuel (22.90€ pour 10 numéros et ajustement au numéro jusqu'à la fin 2016).

▼ TRI SELECTIF : LE MÉMO POUR FAIRE LES BONS GESTES





«Même en hiver, le club Gliss est présent»

ACTIVITÉS SPORTIVES

Des nouvelles du Centre Nautique

Cette rubrique a pour but d'informer les lecteurs des nouvelles du centre nautique (sans prétention, bien sûr).

Tout d'abord depuis quelques temps nous avons des outils sur notre commune pour évaluer les conditions météorologiques et les conditions de mer.

- Grâce à la diabox mise en place par le port de St Cast, nous avons des relevés de vent en temps réel et aussi l'histoire sur plusieurs heures. Cet outil permet de vérifier la pertinence des prévisions météo, ce qui est très intéres-

sant pour les funboarders mais aussi les plaisanciers et les régatiers.

- La web cam située au centre de la grande plage permet de visualiser les vagues : bien utile pour les surfeurs et windsurfeurs

Ces 2 outils sont visibles sur notre site internet en page d'accueil :

www.centre-nautique-saint-cast.fr

Infos du mois de mars :

Reprise du cata le samedi 19 Mars (contactez-nous pour bénéficier d'une séance découverte offerte). L'habitable et la section gliss fonctionnent, quant à elles, toute l'année en apprentissage et aussi en compétition ! Remise à l'eau du Dragous : Mi Mars. Vacances de Pâques : réservez dès à présent vos stages et ceux de vos enfants/petits enfants !

Les événements :

En habitable : finale du championnat d'hiver les 12/13 mars (ouvert à tous)

En windsurf : épreuve de vagues les 26/27 Mars pour un spectacle assuré sur la grande plage

Résultats sportifs de nos membres : En match race, la sélective pour les championnats de France a été annulée du fait des mauvaises conditions météorologiques.

Dicton marin du Mois : Quand les mouettes ont pied, il est temps de virer.

Questions du mois : Combien de voiles a le Dragous et quel nom portent-elles ?

Nous attendons vos réponses par mail :

contact@centre-nautique-saint-cast.fr.

Réponse et nom du gagnant dans le prochain numéro !

Enorme cadeau pour la première bonne réponse

A bientôt sur l'eau

Arnaud Fautrat - Directeur

VIVRE ENSEMBLE

FNACA

Commémoration du 54^e anniversaire du Cessez-le-Feu en Algérie

Le comité des anciens d'Algérie vous prie de bien vouloir honorer de votre présence la commémoration du 54^{ème} anniversaire du Cessez-le-Feu en Algérie le samedi 19 mars à 18h30 au monument aux Morts du Guildo.

19h : vin d'honneur suivi d'un couscous ouvert à tous à la salle des Pierres Sonnantes.

Renseignements et inscriptions avant le 15 mars au-

près des responsables.

Le Président - Gaston PILARD

Les grands Rendez-vous du Comité des Fêtes



Le Comité des fêtes vous annonce ci-dessous l'ensemble des événements pour l'année 2016

➤ Dimanche 31 janvier :

Le grand Quizz

➤ Dimanche 3 avril :

La Grande Dictée

➤ Samedi 7 et

dimanche 8 mai

1^{ère} édition du Festival de BD Cast'in bulles

➤ Vendredi 27 mai

Fête des voisins

➤ Du 30 juillet au 8 août :

Festival Un air de jazz

➤ Samedi 29 et

dimanche 30 octobre :

Salon de l'artisanat et du savoir-faire

➤ Samedi 26 novembre :

Radio Crochet

➤ Samedi 31 décembre :

Bain de la Saint-Sylvestre





ACTIVITÉS SPORTIVES

L'histoire de l'ETOILE SPORTIVE LE GUILD0

A l'initiative de Bernard CORDON et de Claude MAL-
MOUCHE, le club de football
de Notre-Dame du Guildo fut
fondé le 09 mai 1965.

Lorsqu'ils décident d'exposer
leur idée dans la salle de la
mairie, elle devient rapidement
trop petite pour accueillir toute
la ferveur portée par ce projet.
Dès le 19 mai, ils déclarent
l'association à la préfecture
des Côtes-du-Nord et l'ETOILE
SPORTIVE DU GUILD0 voit le
jour le 04 juin 1965 lors de la
parution au Journal Officiel.

M Georges de LA BLANCHAR-
DIERE est élu 1er président de
l'Etoile Sportive du Guildo avec
Alfred LEVAVASSEUR en tant
que vice-président.

Sans aucune infrastructure à
l'origine, les premiers entraîne-
ments avaient lieu sur la Plage
des Quatre-Vaux, pieds nus
dans le sable, sous la houlette
d'André Bouleau et Francis Bon.
À sa création, le président
Georges de La Blanchardière
offre au club le terrain des Mé-
zières près du château du Val.
Les pionniers ont de leurs
mains fabriqué buts et ves-
tiaires.

L'ES Le Guildo débute en
3ème division et accède à la
2ème division pour la saison
1968/1969.

Le Challenge de l'Arguenon et

le challenge des Mézières
étaient les tournois orga-
nisés par le club fin des
années 60.

En 1970 le terrain muni-
cipal est inauguré rue Saint-
Eniquet.

L'école de foot est créée
en 1970 et a été enca-
drée notamment par Eu-
gène FROSTIN, Auguste
MARTIN, Bernard EVEN
et Didier AVELINE...

Les nouvelles infras-
tructures du parc des
sports du Guildo furent
inaugurées le 17 Août
1980 par MM. Alary
Vice-président du dis-
trict de football des
Côtes-du-Nord et sous
la présidence de M.
Auguste MARTIN.

Christian BEDFERT et
Francis PIERRE ont
joué l'un et l'autre
plus de dix huit sai-
sons à l'ESG.

L'ESG restera en Pro-
motion d'Honneur
durant plusieurs sai-
sons dans les années 90.

Hervé LEVAVASSEUR, le der-
nier président de l'ESLG, a
souvent tenu à témoigner et à
souligner les éléments qui ont
fait la force du club : l'amitié, la
solidarité et la bonne ambiance
ont été des éléments moteurs
qui ont permis de conserver la
cohésion du groupe.

Les bénévoles qui ont marqué
le club : René BRICLOT secré-
taire pendant plus de dix ans,
Josette LEVAVASSEUR, tréso-
rière qui a épaulé Hervé, son
mari président.

SAINT-CAST LE GUILD0
E.S. SAINT CAST LE GUILD0
ORGANISÉE PAR
ETOILE SPORTIVE
ST CAST LE GUILD0

SAMEDI 02 AVRIL 2016
L'ES LE GUILD0
FETE SES 50 ANS

EXPO PHOTOS
SALLE D'ARMOR
SOIREE PAELLA
AVEC DJ NICO

-1 Kir
-Paëlla
-Dessert
-1/4 de Vin

Adulte 15€
Enfant (-12ans) 7€
Emporté 10€

**RESERVATION UNIQUEMENT
AUPRES DES JOUEURS**
Tel: 06.62.52.78.65
sur le site Web: essaintcastleguildo.fr

SOIREE PAELLA - SAMEDI 2 AVRIL 2016 SALLE D'ARMOR

• **Au Programme :** Vin d'honneur, expo photos, Repas et bal
avec Dj et animation

• **Réservations** uniquement auprès des joueurs du club.

Possibilité de prendre des parts de Paëlla à emporter via le site
du club ou directement auprès des joueurs. (disponibles à partir
de 18h30 à la salle d'Armor)

• **Un match** aura lieu le samedi après midi entre toutes
les générations.

Si vous détenez des photos de l'ES Castine et de l'ES Le Guildo, le
club est intéressé pour compléter les archives.

Les arbitres officiels

- Jean-Yves MERDRIGNAC
- Tanguy NICOLE
- Ismaël BERTRAND

Après 32 ans d'existence, le
21 juin 1997, l'ES LE GUILD0
fusionne avec le club voisin
l'ES CASTINE pour créer l'ES ST
CAST LE GUILD0.

LISTE DES PRESIDENTS DE L' E.S. LE GUILD0 :

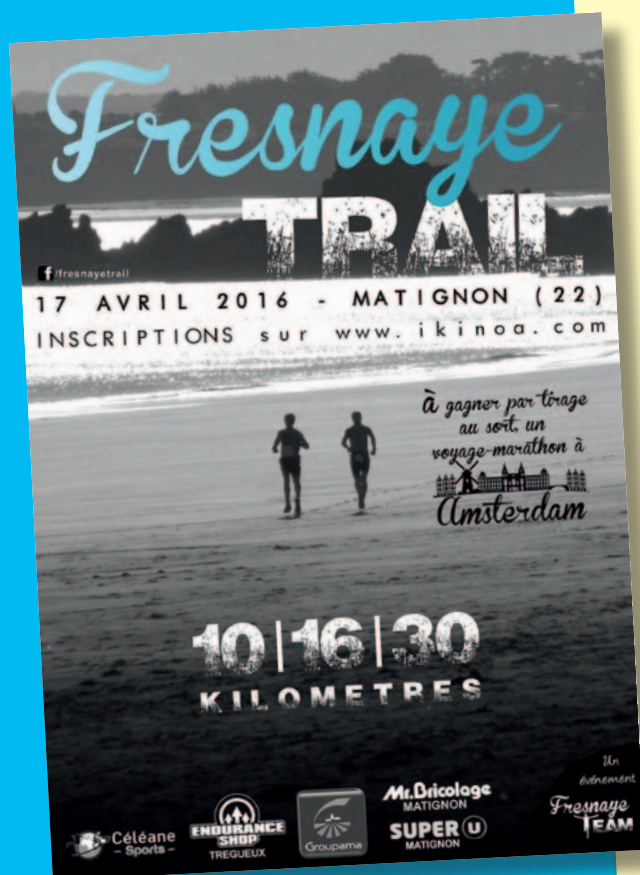
Réunion pour la création : le 09
mai 1965
Déclaration à la préfecture :
le 19 mai 1965

Parution au Journal Officiel : le
04 juin 1965

A l'origine le nom du club est
l'E.S. LE GUILD0

Fusion avec l'E.S. Castine le 21
juin 1997(J.O)

- Georges de
LA BLANCHARDIERE
- Lucien MARQUET
- Bernard CORDON
- Auguste MARTIN
- Bernard CORDON
- Hervé LEVAVASSEUR



⌚ 12^e TRAIL sur les sentiers du GR34 de la COTE D'EMERAUDE

(entre SAINT CAST LE GUILD O et MATIGNON)
MATIGNON - SAINT CAST LE GUILD O - 17/04/2016
Organisée par l'association FRESNAYE TEAM.

- > **10 km** : départ 10h30 à la salle omnisports de Matignon.
- > **16 km** : départ 10h15 sur la Grande Plage de St Cast
Nouveauté 2016: le circuit est rallongé d'1 km.
- > **30 km** : départ 9 h du terrain de foot de Notre Dame du Guildo. Nouveauté 2016: le circuit est rallongé de 3 km au départ.

- Retrait des dossards à partir de 7h30 à la salle omnisports de Matignon.
- Des navettes gratuites à disposition pour le 16 km et le 30 km à la salle omnisports de Matignon
- Départ navette pour le 30 km : dès 8h et dernière 8h30
- Départ navette pour le 16 km : dès 9h et dernière 9h30
- Vestiaires et douches à disposition à l'arrivée. (salle omnisports de Matignon)
- Buvette, galettes saucisses -

+ d'infos sur :
<https://www.facebook.com/fresnayetrail>



⌚ Vide Grenier

le dimanche 24 avril 2016 organisé
par l'Amicale laïque.



⌚ 1^{er} Festival de BD

à Saint-Cast Le Guildo les samedi 7 et
dimanche 8 mai 2016 de 10 à 18h - Gratuit

Les inconditionnels de l'accent circonflexe et autres subtilités orthographiques sont attendus pour l'épreuve de la :

LA GRANDE DICTÉE ANNUELLE

dimanche 3 avril 2016

à 15 h 30 à la salle
des Pierres Sonnantes



Après-midi organisé par le Comité des Fêtes, L'association Point Virgule, Les 2 Bibliothèques. Accueil dès 15 heures. Inscriptions gratuites sur place. Lots aux lauréats.

MC Théry

net écoute.fr
N° Vert 0 800 200 000
Saint-Cast-le-Guildo
association e-Enfance
Reconnue d'Utilité Publique

CONFÉRENCE PARENTS

Les jeunes et Internet, Mieux comprendre pour mieux accompagner.

JEUDI 24 MARS 2016
20 H30
SALLE D'ARMOR

Les jeunes et les écrans
Leurs réseaux sociaux favoris
La prévention aux cyber-violences

**Le net qui laisse
toutes ses chances
à l'enfance**

Permettre aux enfants et adolescents de se servir des technologies de communication avec un maximum de sécurité.

Association « Les petits points castins »
présente au thème

EXPOSITION de BRODERIE

Samedi 26 et Dimanche 27 mars
Salle D'Armor de 10h à 18h

Pause gourmande,
« cache-cache gagnant »
Et la participation
de professionnels

LA MODE AU BOUÏ DU FIL

Saint-Cast le Guildo - bd de la Mer

⊙ Exposition de Broderie

à Saint-Cast Le Guildo les samedi 26
et dimanche 27 mars 2016 de 10 à 18h -
Salle d'Armor

**RANDONNÉES CYCLOTOURISTES
(Routes et VTT) ET PÉDESTRES.**
organisées par Le club des cyclo-randonneurs
de la Presqu'île castine

dimanche 3 avril 2016

Départ : de 8 h à 9 h sous le grand chapiteau
rue de Brie à St Cast le Guildo.
> Ouvert à tous.

Renseignements :

tel. : 02 96 41 18 12 ou sur le blog

> <http://cyclo-randonneur-castin.over-blog.com>

Cinéma EDEN :

le programme

Salle de 249 places avec balcon,
équipée en image et son numériques
Projections 3D XPAND -
5 rue de la Vallée de Besnault
22380 St-Cast-le-Guildo

Téléphone : 02 96 81 05 40

Courriel :

cinema.eden@orange.fr



Du 11 mars au 5 avril 2016

	15H00	17H30	20H30
VENDREDI 11 MARS			AVE CESAR 10-17
SAMEDI 12 MARS	LA VACHE	AVE CESAR	LES INNOCENTES
DIMANCHE 13 MARS	LES INNOCENTES	LA VACHE	
VENDREDI 18 MARS	20H30 LE BARBIER DE SEVILLE De ROSSINI Depuis le théâtre de Turin (opéra 15 euros)		
SAMEDI 19 MARS	DIVERGENTE 3	SAINT AMOUR	PATTAYA
La Fédération Nationale des Cinémas Français - BNP Paribas LE PRINTEMPS DU CINÉMA 4€ LA SÉANCE www.PRINTEMPSCINEMA.COM			
DIMANCHE 20 MARS	PATTAYA	AU DELA DES MONTAGNES 10-17	LA CHUTE DE LONDRES
LUNDI 21 MARS		LA CHUTE DE LONDRES	SAINT AMOUR
MARDI 22 MARS		DIVERGENTE 3	AU DELA DES MONTAGNES 10-17
SAMEDI 26 MARS		EPERDUMENT	THE REVENANT 10-17
DIMANCHE 27 MARS	EPERDUMENT	THE REVENANT	
SAMEDI 2 AVRIL	KUNG FU PANDA 3	L'HISTOIRE DU GEANT TIMIDE 10-17	BATMAN VS SUPERMAN
DIMANCHE 3 AVRIL	14H30 KUNG FU PANDA 3	BATMAN VS SUPERMAN	
LUNDI 4 AVRIL		KUNG FU PANDA 3 3D	L'HISTOIRE DU GEANT TIMIDE 10-17
MARDI 5 AVRIL		KUNG FU PANDA 3 3D	BATMAN VS SUPERMAN 3D